

# CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de *Gestion/Finances* 2025-2026

## Préavis municipal n°01/2026

**relatif à la mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 ainsi qu'à la création de l'Association intercommunale du Service Intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)**

*Rapport de la Commission de Gestion/Finances*

---

Au Conseil Général de Saubraz  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de *Gestion/Finances*, composée de :

Mesdames,	Messieurs,
Perrine Rebeaud	Félix Baiche
Mélanie Cleuet	
Sylvie Monney	
Denise Badel	
Nathalie André	
Marion Marmillon	

S'est réunie les 25 février et 9 mars 2026.

La Commission de gestion et des finances a assisté à la séance d'information SIDEP (PDDE) le 25 février et a été reçue par la Municipalité le 9 mars pour la présentation du préavis susmentionné.

La Commission de gestion et des finances a examiné avec attention le préavis municipal n° 01/2026 concernant la mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 ainsi qu'à la création de l'Association intercommunale du Service Intercommunal de Distribution d'eau potable du Pied du Jura (SIDEP).

Elle constate que les infrastructures actuelles présentent un degré de vétusté important, rendant des travaux nécessaires. Le bouclage des réseaux est notamment indispensable afin de garantir la continuité de l'approvisionnement en eau en cas de rupture de la conduite principale de distribution.

La Commission considère que la création du SIDEP permet :

- une gestion professionnelle et coordonnée du réseau,
- une mutualisation des ressources,
- une meilleure réponse aux exigences techniques et légales.

Elle relève également que la tarification prévue est stable et conforme aux pratiques usuelles.

Par ailleurs, la Commission souligne que le refus du projet n'éviterait pas les investissements. Ceux-ci devraient être réalisés par la commune seule, entraînant un endettement plus important ainsi qu'une hausse du prix de l'eau.

La Commission estime que ce projet constitue une solution cohérente, durable et financièrement avantageuse pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau.

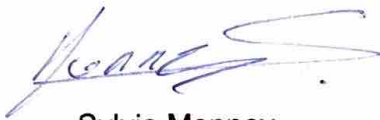
La Commission de gestion et des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**D'accepter le préavis municipal n° 01/2026 tel que présenté.**

Pour la Commission Gestion/Finances :



Perrine Rebeaud



Sylvie Monney

Mélanie Cleuet



Félix Baiche



Denise Badel

Nathalie André



Marion Marmillon

Ainsi fait à Saubraz, le 9 avril 2026.